

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT-PROJET

TITRE	APPUI A LA POPULATION AKPOSSO POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PARTICIPATIVE D'AMENAGEMENT FORESTIER DANS LA ZONE DE BATO (AMOU NORD)
NUMERO DE SERIE	PPD 7/98 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU TOGO
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

SOMMAIRE

La Préfecture d'Amou est située dans la zone forestière du Togo. C'est une région propice au développement des cultures de rente par excellence (café, cacao). La promotion de ces cultures a été faite aux dépens de la forêt qui a presque disparu du paysage rural des Akposso à l'exception de quelques reliques plus ou moins bien conservées pour raison d'accessibilité.

Le présent avant-projet vise à faire l'état des lieux en vue de préparer un document de projet de production de bois d'oeuvre. L'idée force est de réduire, voire supprimer les effets négatifs liés à la destruction du couvert végétal et contribuer à la satisfaction des besoins locaux, nationaux et extérieurs en matière de produit ligneux et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

AGENCE D'EXECUTION	OFFICE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES (ODEF)		
GOUVERNEMENTS COOPERANTS	---		
DUREE	6 MOIS		
DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT	DES FINANCEMENT		
BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	66,038	
	Gouv't du Togo	11,996	
	TOTAL	78,034	

TABLE DES MATIERES

<i>Table des matières</i>	<i>i</i>
PREMIERE PARTIE : CADRE JURIDIQUE	1
A. RAPPORT AVEC L'OIBT	1
1. CONFORMITE AUX OBJECTIFS DE L'OIBT	1
2. CONFORMITE AUX CRITERES DE L'OIBT.	1
3. RELATION AVEC LE PLAN D'ACTION ET LES PRIORITES DE L'OIBT.	1
4. RELATION AVEC LES POLITIQUES SECTORIELLES RELATIVES AUX BOIS TROPICAUX.	2
5. RELATION AVEC LES OBJECTIFS ET LES PROGRAMMES SOUS SECTORIELS.	2
6. CADRE INSTITUTIONNEL.	2
DEUXIEME PARTIE : L'AVANT-PROJET	3
1. L'ORIGINE DE CET AVANT PROJET.	3
2. LES OBJECTIFS DE L'AVANT-PROJET.	3
2.1 Objectif de développement.	3
2.2 Les objectifs spécifiques.	3
3. LA JUSTIFICATION DE L'AVANT-PROJET.	3
3.1 Problème à traiter.	3
3.2 Caractéristiques de la zone de l'avant-projet.	3
3.2.1 Localisation et cadre administratif	3
3.2.2 Données biophysiques	3
3.3 Autres aspects pertinents de la situation d'avant projet	4
3.4 Situation escomptée à l'achèvement de l'avant-projet	4
3.5 Bénéficiaires ciblés	5
3.6 Stratégie de l'avant-projet	5
3.6.1 Motif du choix	5
3.6.2 Leçons tirées d'évaluations passées	5
3.6.3 Aspects techniques et scientifiques	5
3.6.4 Aspects économiques	6
3.6.5 Aspects liés à l'environnement	6
3.6.6 Aspects sociaux	6
3.6.7 Aspects liés à la gestion de l'avant-projet	6

3.7 Raison du soutien sollicité de la part de l'OIBT	6
3.7.1 Aspects liés à l'OIBT	6
3.7.2 Relations avec les actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs	6
3.8 Risques	6
4. PRODUITS	7
4.1 Produit 1 : Les activités de l'avant-projet sont planifiées et programmées	7
4.2 Produit 2 : Les données physiques, socio-économiques et juridiques sont disponibles sur le milieu.	7
4.3 Produit 3 : Un projet de reboisement et d'aménagement forestier est élaboré et soumis à l'approbation de l'OIBT.	7
5. ACTIVITES ET APPORTS	8
6. CADRE LOGIQUE	10
7. PLAN DE TRAVAIL	12
8. DISPOSITIONS D'ORDRE INSTITUTIONNEL POUR L'EXECUTION ET LES OPERATIONS	13
8.1 Direction	13
8.2 Personnel cadre et expertises nécessaires	13
8.2.1 Le chef de projet	13
8.2.2 Un Conseiller Technique Principal (CTP) :	13
8.2.3 Un Coordinateur National (CN) :	14
8.2.4 Sous-traitance des études forestières :	14
8.2.5 Un Consultant National en études socio-économiques et juridiques:	14
8.2.6 Sous traitance études pédologiques	15
8.2.7 Consultant en études d'impact environnemental	15
9. OBLIGATIONS ET CONDITIONS PREALABLES	15
10. ACTIONS FUTURES EVENTUELLES	15
TROISIEME PARTIE : SURVEILLANCE , EVALUATION ET RAPPORT	15
11. SURVEILLANCE	16
12. SUIVI-EVALUATION	16
13. RAPPORTS	16
QUATRIEME PARTIE	17
BUDGET DU PROJET PAR SOURCE DE FINANCEMENT	17

BUDGET DU PROJET PAR ACTIVITE	18
14. ANNEXE 1 CARTE ADMINISTRATIVE DU TOGO	19
15. ANNEXE 2 CARTE DE LA PREFECTURE DE L'AMOU	21
16. ANNEXE 3 CARTE DE LA ZONE DU PROJET	23
17. ANNEXE 4 PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DE LA POPULATION DE BATO	25
18. ANNEXE 5 LISTE DE PRESENCE	28

PREMIERE PARTIE : CADRE JURIDIQUE

A. Rapport avec l'OIBT

1. Conformité aux objectifs de l'OIBT

Le présent avant-projet est conforme aux objectifs contenus dans l'article premier du chapitre premier de l'Accord International des Bois Tropicaux (AIBT) de 1994 en ses points suivants :

- (d) renforcer les capacités des pays membres d'exécuter une stratégie visant à ce que, d'ici l'an 2000, les exportations de bois et des produits dérivés de bois tropicaux proviennent de sources gérées de façon durable.
- (j) encourager les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'oeuvre tropicaux et de gestion forestière ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées compte dûment tenu des communautés qui dépendent des ressources forestières,
- (l) encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts tropicales productrices de bois d'oeuvre et de leurs ressources génétiques et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce de bois tropicaux.

2. Conformité aux critères de l'OIBT.

Cet avant-projet qui vise avant tout le développement des plantations forestières de production et l'aménagement de reliques forestières naturelles répond aux critères de l'OIBT définis dans le cadre de la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales et des critères pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. En effet, dans sa démarche, cet avant-projet :

- recherche la participation de la population en prévoyant une collaboration étroite entre l'ODEF et le comité villageois de développement (CVD) dans sa phase de planification et éventuellement de réalisation.
- recherche la prise en compte des intérêts socio-économiques des populations à travers la prévision d'une étude socio-économique et juridique
- pour une sécurité foncière a opté pour la réalisation de ses actions dans un domaine librement concédé par les populations de la zone de l'avant-projet;
- prévoit une meilleure connaissance du milieu en prévoyant une série d'études forestières devant permettre une meilleure conservation de la biodiversité et une moindre perturbation de l'équilibre écologique.

3. Relation avec le plan d'Action et les priorités de l'OIBT.

Cet avant-projet cadre parfaitement avec les priorités de base énoncées dans le plan d'Action de l'OIBT, précisément les stratégies du Comité de reboisement et de gestion forestière à savoir :

- Encourager l'élaboration de politique nationale et internationale visant à l'aménagement rationnel des forêts tropicales et renforcer les institutions nationales qui en ont la responsabilité;
- encourager le développement de plantations forestières de production pour restaurer et mettre en valeur les terres non forestières et les zones dégradées, et réduire la dépendance vis-à-vis des forêts naturelles pour la production du bois;
- encourager la participation entière des institutions locales à l'élaboration et à l'exécution des projets.

B. RAPPORT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES.

4. Relation avec les politiques sectorielles relatives aux bois tropicaux.

La politique togolaise en matière de gestion des ressources naturelles consignée dans le rapport du PAFT-Togo est basée sur une utilisation optimale et conservatoire tenant compte de la situation actuelle des ressources et des besoins à venir. Elle vise la lutte contre l'érosion, la restauration de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification et la recherche d'une autosuffisance en produits ligneux.

Ainsi les objectifs du présent avant-projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de développement de bois tropicaux et de promotion du marché mondial.

5. Relation avec les objectifs et les programmes sous sectoriels.

Le Togo est un pays en voie de développement. Il tire ses revenus surtout de l'exportation des cultures de rente (café, cacao et coton) et des produits miniers (phosphates). Le secteur forestier contribue jusqu'à concurrence de 11% au produit intérieur brut (PIB). Mais en dehors des bois de service, du charbon de bois et du bois de chauffe le Togo est déficitaire en bois d'oeuvre.

La cause profonde de ce déficit est liée à la destruction du couvert végétal par une mauvaise planification de l'exploitation forestière, des techniques culturales rétrogrades (cultures itinérantes sur brûlis), des feux de brousse et surtout l'extension des cultures de rente dans la zone forestière du pays.

Le Gouvernement togolais, conscient du problème, dans ses trois précédents plans quinquennaux et à travers son plan d'Action forestier national se propose de porter le taux de couverture végétale actuellement inférieur à 8 % au taux de 30 % recommandé par la FAO par :

- la régénération et l'aménagement des formations naturelles et la mise en valeur par des plantations forestières des terres impropres ou peu adaptées à l'agriculture.
- la réintroduction de l'arbre en milieu paysan à travers le développement de la foresterie communautaire et de l'agroforestière.

6. Cadre institutionnel.

L'avant-projet sera géré par l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Par son statut, l'ODEF est chargé au plan national de la mise en oeuvre de la politique de développement et de l'extension du domaine forestier de l'Etat.

Dans l'approche de planification du présent avant-projet l'équipe technique de l'ODEF travaillera en étroite collaboration avec le comité villageois de développement (CVD) de la zone du projet qui est la seule institution assez structurée au niveau local et pouvant servir d'interlocuteur efficace.

DEUXIEME PARTIE : L'AVANT-PROJET.

1. L'origine de cet avant projet.

Les natifs de la localité de Bato ont manifesté le désir de mettre leurs terres non exploitées à la disposition de l'Administration Forestière pour des travaux de reboisement. Un contact a été à cet effet pris avec les autorités de l'ODEF qui ont dépêché sur le terrain des missions successives de techniciens en vue d'apprécier l'opportunité de la demande. Ces missions ont confirmé la disponibilité des terres (environ 26 000 ha indexés par la population), la faisabilité technique et les possibilités de coopération entre la communauté villageoise et l'Administration Forestière. Ces conclusions justifient l'élaboration de cet avant-projet.

2. Les objectifs de l'avant-projet.

2.1 Objectif de développement.

Cet avant-projet vise à accroître le potentiel de production ligneuse des terres forestières en dégradation par la régénération et l'aménagement forestier basé sur la participation des communautés rurales.

2.2 Les objectifs spécifiques.

L'objectif spécifique de cet avant-projet consiste à apporter une aide technique pour la conception d'un projet visant à mettre en valeur les terres incultes et assurer une meilleure production d'une relique de forêt tropicale sèche de Bato.

3. La justification de l'avant-projet.

3.1 Problème à traiter.

Le site de l'avant projet était jadis une zone de forêt mésophile aujourd'hui fortement dégradée par l'exploitation forestière. Le développement et l'extension de la culture de coton aggrave l'état de dégradation du couvert forestier. Il s'en suit une perte importante de la très riche biodiversité caractéristique des régions forestières tropicales.

La culture de café et de cacao qui était une source de revenu pour la population est aujourd'hui compromise du fait de la détérioration des conditions du milieu (climat, sols, couvert végétal, etc...) conséquence de l'exploitation anarchique de la forêt. Il en est de même pour les autres cultures vivrières.

3.2 Caractéristiques de la zone de l'avant-projet.

3.2.1 Localisation et cadre administratif

Le périmètre de l'avant-projet se trouve dans la préfecture d'Amou à 7°50 latitude Nord et 0°95 longitude Est. Elle est limitée à l'ouest par les préfectures de Dayes et de Wawa, à l'est par la préfecture d'Ogou au nord et nord-est par la sous-préfecture d'Akébou et au sud par la préfecture de Kloto et de Haho.

3.2.2 Données biophysiques

a) Sols, relief et hydrographie

La préfecture d'Amou est située sur la chaîne des Monts Togo. Le relief se caractérise par une succession de pentes moyennes à fortes et de plaines servant généralement de lit à une multitude de rivières le plus souvent pérennes mais à des débits peu importants. Les plus importants sont Amou, Akama, Ayakpè. Les sols sont généralement ferrallitiques fortement oxydés et hydrolysés jusqu'à altération complète de la roche mère. Economiquement ces sols font la richesse de l'agriculture dans la préfecture.

b) Le climat

La Préfecture de l'Amou jouit d'un climat équatorial de transition avec deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Mars à Juillet pour la grande saison pluvieuse et Septembre à Octobre pour la petite saison pluvieuse.

La pluviométrie annuelle varie de 1.100 mm à 1.400 mm avec 3 à 4 mois de saison sèche. La température moyenne annuelle est d'environ 25°C. L'humidité atmosphérique varie de 97% à 40% pour les mois les plus chauds et de 99% à 70% pour les mois les plus froids.

c) Les formations forestières

La végétation est constituée de

- forêts de montagnes, faciès de dégradation de la forêt dense humide sempervirente à *Terminalia superba* et *Pycnanthus angolensis*
- forêts soudano-guinéennes situées au piedmonts du Mont Ovassoko et sur les plaines, le domaine des reliques forestières à dominance *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Hildegardia bacterii*. Les pieds d'iroko ont fait l'objet d'intense exploitation.
- forêts galerie le long des cours d'eau riches en *Khaya* et *Diospyros mespiliformis*;
- savanes arborées sur les plaines septentrionales.

d) Caractéristiques démographiques

La préfecture de l'Amou compte 104.000 habitants avec un taux de croissance de 2,44%. La population est essentiellement rurale à près de 80 %. Elle est caractérisée par :

- une forte proportion de jeunes : 70 % a moins de 30 ans
- les vieillards représentent 3 % et les adultes 47 %.

Sur le plan ethnique, on note plus de 50% d'Akposso, le reste étant constitué de Kabyè, de Losso et d'Ewé.

e) Caractéristiques socio-économiques

C'est une population qui a la tradition des cultures de rente. Elle cultive surtout le café, le cacao et le coton. L'agriculture constitue le véritable poumon sur lequel s'appuie le développement industriel de toute la région des Plateaux. Plus de la moitié de la population pratique l'agriculture avec notamment la production de tubercules, de céréales (maïs, fonio, sorgho) et de fruits.

L'élevage est peu développé. Il est du type familial.

La chasse traditionnelle est l'activité principale des jeunes de la zone du projet dans la période morte (la saison sèche). La faune sauvage est constituée surtout de :

- grands mammifères : *Cyncerus caffer* (buffle), *Loxodonta africana* (éléphant), Cob, le Guibe harnaché.
- petits ruminants : Céphalophes
- suidées : *Hylochère* et *potamochère*
- primates : Babouins (*Papio cynocephalus*), singes jaunes (*Erythrocebus patas*), moustac (*Cercopithecus cephus*)
- rongeurs : aulacodes, lapins, lièvres, rats, écureuil.
- les carnivores : Civette (*Viverra civatta*), mangouste, genette tigrine.

3.3 Autres aspects pertinents de la situation d'avant projet

Il est indispensable dès maintenant de procéder au remplacement des forêts détruites en restaurant les boisements et sols dégradés. En effet la disparition des forêts pourrait à court terme entraîner de graves conséquences écologiques et socio-économiques du fait de la dégradation des conditions du milieu (sol, climat, végétation). On peut craindre en effet un exode rural incontrôlable, une dégradation des ressources en eau et une détérioration de la santé publique du fait de la destruction des écosystèmes et de la biodiversité.

Quand bien même c'est l'une des zones forestières par excellence du Togo, aucune réserve forestière n'a été délimitée pour un aménagement durable en vue de contrecarrer les effets néfastes de la destruction du couvert végétal.

La scierie de Kamina, l'unique unité de transformation de bois disponible et opérationnelle actuellement au Togo se trouve à moins de 100 km de la zone de l'avant-projet. Les produits des reboisements et de l'aménagement forestier serviront donc de matière première à ladite usine.

3.4 Situation escomptée à l'achèvement de l'avant-projet

Cet avant-projet permettra de :

- disposer des données scientifiques pertinentes en vue d'identifier et de formuler un projet de mise en valeur forestière du terroir des collectivités rurales de Bato.

- renforcer les institutions locales et autochtones pour une gestion participative et durable des ressources forestières du milieu en vue de réduire voire stopper la dégradation de la ressource.

3.5 Bénéficiaires ciblés

Ils seront :

- les populations rurales en ce qui concerne les aspects socio-économiques bénéficieront de la restauration de l'élément principal de leur moyen d'existence (la terre) par l'accroissement du rythme de reboisement et de l'aménagement.
- l'Administration forestière par le biais de l'ODEF dans la mesure où sa capacité d'exécution servira à appuyer le projet et qu'elle verra se réaliser un de ses principaux objectifs qui est de dynamiser le développement forestier du pays.
- la scierie de Kamina et d'autres industries du bois potentielles du fait qu'elles auront une offre accrue et régulière de matière première (bois) qui leur permettra d'augmenter leur capacité de production de création d'emploi.

3.6 Stratégie de l'avant-projet

3.6.1 Motif du choix

La zone concernée par cet avant-projet, bien que naturellement apte à la production de bois d'oeuvre, ne possède pas de réserves forestières susceptibles d'être aménagées de façon durable ou replantée. Tout objectif de production de bois dans ce milieu passe obligatoirement par une collaboration étroite entre les populations et l'Administration Forestière.

Dans cette collaboration les populations apportent le capital foncier ainsi que la main d'oeuvre nécessaire et l'Administration Forestière l'appui technique, logistique et financier nécessaire pour la réalisation des travaux.

3.6.2 Leçons tirées d'évaluations passées

Au Togo la plupart des projets forestiers ont été réalisés dans des aires protégées. Dans leur conception, élaboration et exécution ces projets ont peu ou prou associé et pris en compte les intérêts des populations riveraines. Actuellement la gestion de ces domaines devient problématique et l'Administration Forestière fait face à des revendications intempestives des populations.

Les services forestiers, conscients de la pertinence du problème ont, pendant la phase d'élaboration du projet PD 30/96 Rev.3 (F) essayé de prendre en compte au maximum les intérêts des populations riveraines sur la base d'une planification participative. Cette démarche très appréciée par les populations locales a servi de tremplin pour la conception du présent avant-projet qui vise un développement forestier par et pour les populations elles-mêmes. Cette approche est renforcée par la mise à disposition volontaire des terres par les communautés de Bato pour leur mise en valeur à des fins forestières.

3.6.3 Aspects techniques et scientifiques

Le site du projet se trouve dans la zone de forêt mésophile à *Millicia excelsa* et *Terminalia superba*. La mise en défens pour une restauration et un aménagement durable des reliques forestières peut aider à reconstituer la forêt à *Millicia excelsa* dans la zone du projet. Les résultats du projet de recherche portant sur le développement d'une variété de *Millicia excelsa* résistant au *Phytolima alata* financé par l'OIBT et exécuté par la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun pourront être exploités pour l'enrichissement des reliques et le reboisement des terres incultes de la zone.

La collaboration du CVD recherchée par les techniciens de l'ODEF pour la mise en oeuvre de cet avant-projet permettra de mieux appréhender les différents problèmes du milieu et de mieux intégrer les préoccupations des populations locales. Cette démarche participative permettra la formation des populations à la protection de l'environnement et à la gestion durable de leurs ressources renouvelables en vue d'un développement autonome.

3.6.4 Aspects économiques

Les résultats de l'avant-projet, s'ils sont concluants, aideront à monter un projet d'aménagement durable des formations forestières visant à améliorer le potentiel ligneux des de la zone. Les populations de Bato tireront des revenus substantiels de la gestion rationnelle des terres de cette zone à travers la commercialisation des produits destinés à la fois pour les populations locales (sciage, poteaux et autres), pour le marché national et pour le marché extérieur.

3.6.5 Aspects liés à l'environnement

La phase de terrain qui découlera de cet avant-projet permettra :

- une protection des sols contre l'érosion,
- une augmentation du couvert végétal avec ses effets positifs sur le microclimat.
- une stabilisation du régime des cours d'eau de la zone du projet.

3.6.6 Aspects sociaux

L'association des populations à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de toutes les actions de cet avant-projet est une garantie pour une gestion rationnelle et durable par elles-mêmes des ressources du milieu. Ces populations pourront s'organiser en coopératives de production pour une diversification et une intensification de leurs revenus ce qui contribuera à leur bien être matériel et à leur prospérité.

L'exécution du projet forestier nécessitera l'implication des techniciens de l'Administration forestière (Ingénieurs, techniciens, surveillants etc...) et une importante main d'oeuvre fournie par la population locale ce qui créera beaucoup d'emploi entraînant la sédentarisation des jeunes du milieu.

3.6.7 Aspects liés à la gestion de l'avant-projet

Cet avant-projet est d'une durée de 6 mois. Il sera mis en oeuvre par une cellule technique composée des agents de l'ODEF appuyée par le comité villageois de développement (CVD) qui est l'interlocuteur privilégié représentant le village. Recours sera fait également à l'expertise nationale et internationale.

3.7 Raison du soutien sollicité de la part de l'OIBT

3.7.1 Aspects liés à l'OIBT

Les objectifs de l'avant projet cadrent bien avec les directives de l'OIBT qui visent :

- l'aménagement des forêts tropicales pour une production soutenue de bois d'oeuvre;
- les activités liées au développement des reboisements et à la transformation des bois tropicaux ;
- l'analyse des problèmes liés à la gestion des ressources forestières tropicales ;
- la coopération entre producteurs et consommateurs de bois tropicaux.

A travers ses buts l'OIBT apparaît pour le Togo comme un partenaire privilégié susceptible de mobiliser auprès des pays consommateurs membres des ressources requises pour le financement des actions se rapportant à ces domaines d'intervention.

3.7.2 Relations avec les actions pertinentes soutenues par d'autres donateurs

Cet avant-projet se rapproche des actions forestières entreprises au Togo dans le cadre des projets forestiers suivants :

- le projet de reboisement de 1.100 ha soutenus par le Programme Spécifique Agricole (PSA);
- le projet PNUD/FAO/Tog. 87/001 de reboisement de 500 ha de bois à Namon dont 200 ha de bois d'oeuvre (teck)

3.8 Risques

La mise en oeuvre de cet avant-projet ne comporte pas un risque majeur étant donné que l'initiative provient des populations elles-mêmes. Il est cependant nécessaire d'envisager l'implication des populations des villages voisins (Gbétsia, Otadi-Tsévié, Tomégbé, Zébé, Ogomé, Akaba, Kamina, Wadagni) en vue d'obtenir leur collaboration pour le succès du présent avant-projet. En effet ces populations souhaiteraient elles-aussi mettre des terres en valeur à des fins forestières mais, ne pouvant

pas tout embrasser à la fois, c'est seulement le site de Bato qui est retenu à titre pilote. Ceci peut éventuellement susciter des sentiments de jalousie et de réticence.

- *Une deuxième source de risque concerne la capacité du Comité Villageois de Développement à aider à mieux identifier les préoccupations réelles de toute la population concernant la forme de gestion à adopter et sa participation réelle à la gestion du projet. En effet, les intérêts personnels peuvent amener à biaiser la stratégie et les options avec comme conséquence le peu d'intérêt de la masse à la réalisation des objectifs fixés. A cet effet l'activité 3.2. prévue à ce stade permettra d'y remédier.*
- *La troisième source de risque concerne le degré d'implication de l'administration forestière. Sera-t-elle prête à laisser la liberté d'action à la communauté ou voudra-t-elle encore s'ériger en maître. Tout ceci dépendra du degré d'autonomie recherché par la collectivité.*
- *La quatrième source de risque concerne le changement probable d'objectif de la part de la population. En effet le développement d'autres activités plus lucratives comme la production de coton peut amener la population à changer d'objectif et à détourner les terres mises à disposition. Il est clair que malgré son caractère de long terme, la spéculation forestière est tout aussi rentable que les cultures de rente. En plus la localité en tirerait d'autres avantages sur le plan écologique. Cette réalité de la sylviculture doit être démontrée aux dirigeants de la collectivité et inscrite dans les thèmes de formation à prévoir lors de la réalisation de la prochaine phase.*

4. Produits

4.1 **Produit 1** : Les activités de l'avant-projet sont planifiées et programmées

4.2 **Produit 2** : Les données physiques, socio-économiques et juridiques sont disponibles sur le milieu.

4.3 **Produit 3** : Un projet de reboisement et d'aménagement forestier est élaboré et soumis à l'approbation de l'OIBT.

<p>Produit 3 : Les données physiques, socio-économiques et juridiques sont disponibles sur le milieu.</p>		
<p>Activité 3.1 Réaliser les études forestières comportant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire dans les reliques forestières et description des formations existantes, - Caractérisation de la biodiversité des reliques forestières; - Elaboration d'un programme de reboisement et d'aménagement forestier basé sur le plan de gestion de la zone du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-traitance - un homologue forestier - CN - Personnel Administratif 	<p>2 mois 1 hm</p>
<p>Activité 3.2 Réaliser les études socio-économiques et juridiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant en étude socio-économiques - CN - Personnel Administratif 	<p>1 hm 1 hm 1 hm</p>
<p>Activité 3.3 - Réaliser les études pédologiques et la carte d'aptitude</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-traitance (INS) 	<p>2 mois</p>
<p>Activité 3.4 - Réaliser les études d'impact sur l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultant en étude d'impact environnemental. - CN - Personnel Administratif 	<p>0,50 hm 0.50 hm</p>
<p>Produit 4 : Un projet de reboisement et d'aménagement forestier est élaboré et soumis à l'approbation de l'OIBT</p>		
<p>Activité 4.1 - Elaborer une proposition de projet de production de bois d'oeuvre par l'aménagement des reliques forestières et le reboisement des terres incultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CTP - un homologue CTP - CN - Personnel Administratif 	<p>1,50 hm 1,50 hm 1,50 4,50 hm</p>
<p>Activité 4.2 - Elaborer un rapport d'avancement et - un rapport de fin de projet</p>	<p>CN CTP</p>	<p>0,25 hm PM</p>
<p>Activité 4.3 - organiser un atelier d'évaluation</p>		<p>1 jour</p>

6. CADRE LOGIQUE

Eléments de l'avant-projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Objectif de développement</p> <p>Accroître le potentiel de production ligneuse des terres forestières en dégradation par la régénération et l'aménagement forestier basé sur la participation des communautés rurales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement des superficies annuelles de reboisement. - Accroissement de la contribution du secteur forestier au PIB du Togo - Développement des industries forestières - Réduction des importations des bois d'oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - statistiques forestières; - les rapports des chantiers d'exploitation forestière 	<p>Une volonté politique marquée et soutenue</p>
<p>Objectif spécifique</p> <p>Apporter une aide technique pour la conception d'un projet visant à mettre en valeur les terres incultes et assurer une meilleure production d'une relique de forêt tropicale sèche de Bato</p>	<p>Un projet de production de bois d'oeuvre par l'aménagement d'une relique forestière et le reboisement des terres incultes est élaboré.</p>	<p>Documents de projet et les rapports d'études.</p>	<p>L'avant projet est financé par l'OIBT</p>
<p>Produit 1</p> <p>Les activités du projet sont planifiées et programmées</p>	<p>Le plan de travail détaillé est élaboré et approuvé de commun accord par l'OIBT et l'ODEF.</p> <p>Les termes de référence sont rédigés pour les différentes études.</p>	<p>Document de plan de travail</p> <p>TDR des consultants</p>	
<p>Produit 2</p> <p>4 000 ha de reliques de forêt naturelle à mettre en défens et à enrichir et 10.000 ha de terres incultes à reboiser sont délimités, bornés et cartographiés dans un domaine de 26 000 ha.</p>	<p>4 000 ha de reliques forestières, 10 000 ha de terres incultes délimitées, bornés et cartographiés.</p>	<p>Rapport d'exécution des travaux.</p> <p>Les cartes du domaine</p> <p>Marquage des limites sur le terrain.</p>	

<p>Produit 3 :</p> <p>Les données physiques, socio-économiques et juridiques sont disponibles sur le milieu</p>	<p>Les données sur le climat, la pédologie, la végétation, la population sont identifiées et analysées: le périmètre d'intervention du projet est délimité.</p>	<p>Les rapports des différentes études et visite sur le terrain.</p>	<p>Les études sont financées</p>
<p>Produit 4:</p> <p>Un projet de reboisement et d'aménagement forestier est élaboré et soumis à l'approbation de l'OIBT.</p>	<p>Fiche de projet approuvée par le gouvernement togolais et transmis à l'OIBT.</p>	<p>Le document de projet; les rapports périodiques et le rapport final de l'avant projet.</p>	<p>Les études sont concluantes</p>

7. Plan de travail

Activités par produit	Mois					
	1	2	3	4	5	6
1.1 Faire la situation d'avant projet et Préciser les domaines d'études	■					
1,2 Préciser les TDR des différentes études en relation avec la situation d'avant projet	■					
1,3 Elaborer un plan de travail détaillé.	■					
2.1 Prospector, délimiter et borner 10 000 ha de terres de reboisement et 4 000 ha de reliques forestières à aménager		■	■			
3.1 Réaliser les études forestières			■	■	■	
3.2 Réaliser les études socio-économiques et juridiques				■	■	
3.3 Réaliser les études pédologiques et la carte d'aptitude				■	■	
3.4 Réaliser les études d'impact sur l'environnement				■		
4.1 Elaborer une proposition de projet de reboisement et d'aménagement					■	
4.2 Organiser un atelier d'évaluation						■

8. Dispositions d'ordre institutionnel pour l'exécution et les opérations

8.1 Direction

L'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF) est, en raison son statut, chargé du développement et de l'extension du patrimoine forestier national. Il sera l'agence chargée de l'exécution dudit avant-projet. Il s'appuiera sur le comité villageois de développement (CVD).

a) Sur le plan administratif :

L'ODEF sera responsable vis à vis de l'OIBT de l'exécution administrative et financière de l'avant-projet : elle est l'ordonnateur du budget et décide de l'opportunité des dépenses conformément au programme de travail détaillé. Ainsi :

- toutes les correspondances concernant l'avant-projet (lettres, documents, rapports) à transmettre à l'OIBT sont de son ressort ;
- l'exécution du plan de travail détaillé qui sera établi par le CTP et le CN et approuvé d'accord partie par l'OIBT et la ODEF se fera sous sa supervision
- toute modification du programme établi par le CTP et le CN doit être portée à sa connaissance quitte à lui d'en informer l'OIBT. La modification ne saura intervenir qu'après l'accord de cette dernière
- tout décaissement de fonds pour les paiements des travaux effectués ou pour l'alimentation des caisses d'avances justifiées, est fait par lui après visa du CTP et/ou du CN
- la supervision de la comptabilité des fonds décaissés et le contrôle de leur utilisation de manière à prévenir toute déviation, seront effectués par elle.

b) Sur le plan technique

L'ODEF est responsable vis à vis de l'OIBT de l'exécution technique de l'avant-projet. Elle désignera au sein de son personnel propre ou de celui du secteur forestier un coordinateur national dont le CV sera soumis à l'appréciation de l'OIBT.

L'ODEF choisira le conseiller technique principal avec le concours de L'OIBT.

Les populations seront organisées en groupements de production. Les responsables des différents groupements seront associés à la conception à l'exécution et à l'évaluation du projet de production de bois d'oeuvre.

8.2 Personnel cadre et expertises nécessaires

8.2.1 Le chef de projet

Lieu d'affectation : Lomé

Durée du mandat : 6 mois

Description des tâches :

Le projet sera placé sous la responsabilité du Directeur Général de l'ODEF chef de projet.

Le chef de projet assure la supervision générale du projet. Il est l'ordonnateur des dépenses et est responsable vis-à-vis de l'OIBT sur le plan technique, administratif et financier.

8.2.2 Un Conseiller Technique Principal (CTP) :

Lieu d'affectation : Lomé avec mission dans la préfecture de l'Amou

Durée du mandat : 3 mois (en deux phases de 1 et 2 mois)

Description des tâches :

Le Conseiller Technique Principal est le responsable technique d'exécution du projet.

Sa mission répartie en deux périodes concerne les activités suivantes :

Durée : 3 mois (en deux phases de 1 et 2 mois)

Lieu d'affectation : Lomé avec missions dans la préfecture de l'Amou

Description des tâches :

Première phase :

- élaborer un plan de travail détaillé ;
- Faire la revue sommaire de la situation d'avant-projet ;
- préciser les domaines d'études et les termes de référence des différentes études en relation avec la situation d'avant-projet ;
- briefer les différents consultants.

Deuxième phase :

Elaborer une proposition de projet de production de bois d'oeuvre

2.4. Qualification : *Le CTP doit justifier d'une formation universitaire de niveau supérieur en foresterie, en agroforesterie ou en économie forestière. Il doit avoir une expérience professionnelle en matière de conception, de réalisation et d'évaluation de projet de développement forestier.*

8.2.3 Un Coordinateur National (CN) :

Lieu d'affectation : Lomé avec mission dans la préfecture de l'Amou

Durée du mandat : 6 mois

Description des tâches :

Le coordinateur national est chargé de prendre les dispositions de mise en oeuvre de l'avant-projet ; il travaillera en étroite collaboration avec le CTP et les différents consultants ; il participe à l'élaboration du plan de travail détaillé ; il veille à la mise à disposition du projet de la contre partie du gouvernement ; il facilite la concertation et la collaboration avec les autres institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la réalisation de l'avant-projet ; il prépare la documentation appropriée pour les experts et consultants ; il organise le séminaire final d'évaluation des résultats de l'avant-projet.

Qualification :

Le coordinateur national doit justifier d'une formation universitaire de niveau supérieur en foresterie.

8.2.4 Sous-traitance des études forestières :

Lieu d'affectation : Amlamé et Lomé

Durée : 1 mois

Description des tâches :

Le sous-traitant en études forestières a pour mission :

- de décrire et d'inventorier rapidement les différentes formations forestières présentes dans le milieu ;
- d'évaluer la biodiversité du milieu ;
- d'élaborer un programme de reboisement et d'aménagement forestier basé sur le plan de gestion de la zone du projet.

Qualification :

- Le sous-traitant doit disposer des compétences en foresterie, botanique, photo-interprétation et cartographie.

8.2.5 Un Consultant National en études socio-économiques et juridiques:

Lieu d'affectation : Amlamé

Durée : 1 mois

Description des tâches :

Le consultant en études socio-économiques a pour mission :

- de collecter et d'analyser les données démographiques de la zone du projet notamment la densité, la structure, la répartition spatiale des populations, l'organisation sociale et de préciser leur incidence sur la réussite du projet.
- de collecter et d'analyser les données économiques du milieu notamment, les besoins et les revenus des populations

- *d'évaluer l'attitude des populations vis-à-vis des forêts et de l'environnement*
- *d'évaluer l'importance des effets socio- économiques positifs et négatifs de ce projet dans le milieu ;*
- *d'analyser les problèmes fonciers et de proposer les formes juridiques devant régir les relations foncières entre l'administration forestières et les collectivités.*

8.2.6 Sous traitance études pédologiques

Lieu d'affectation: Amlanmé

Durée: 2 mois

Description des tâches :

Le sous-traitant en études pédologiques devra à travers des observations de terrains et des sondages rapides, procéder à une évaluation sommaire des sols du site du projet afin de déterminer grosso modo ceux qui sont propices à la sylviculture. Cette évaluation ne prendra en compte que les aspects physiques.

Qualification :

Le sous-traitant en études pédologiques doit être de préférence, un bureau d'études ou une institution nationale spécialisée dans la pédologie et la cartographie des sols.

8.2.7 Consultant en études d'impact environnemental

Lieu d'affectation : Amlamé

Durée : 0,5 mois

Description des tâches :

- *Le Consultant en études d'impact environnemental aura pour tâches :*
- *de faire la collecte et l'analyse des données environnementales du milieu ;*
- *de recenser les problèmes environnementaux du milieu ;*
- *d'évaluer les effets positifs et négatifs des actions futures sur le milieu ; de proposer en cas d'effets négatifs des palliatifs.*

Qualification :

Le Consultant en études d'impacts environnemental peut être un bureau d'études ou un groupe de personnes de qualification diverses en matière de sciences environnementales.

9. Obligations et conditions préalables

Elaborer et signer une convention désignant la Direction de l'ODEF pour exécuter de l'avant-projet

Confirmer la disponibilité du personnel et son affectation

Redynamiser le comité villageois de développement (CVD) constitué d'élus locaux (maires, députés et autres cadres natifs) devant défendre les intérêts des populations.

10. Actions futures éventuelles

Le présent avant-projet doit aboutir à la mise en oeuvre d'un projet de production de bois d'oeuvre par l'aménagement de relique forestière et le reboisement des terres incultes dans la mesure où les différentes études sont concluantes. Le gouvernement togolais prendra toutes les dispositions pour un heureux aboutissement du présent avant-projet. Il soumettra la fiche de projet de production de bois d'oeuvre à l'appréciation et au financement de l'OIBT.

TROISIEME PARTIE : SURVEILLANCE, EVALUATION ET RAPPORT

11. Surveillance

Un séminaire d'évaluation des résultats de l'avant-projet sera organisé à la fin du projet par le CTP, le CN et l'Agence d'exécution.

- a) Durée : Le séminaire durera une journée
- b) Programme : Evaluation des résultats des études de l'avant-projet et des actions ultérieures à mener. Une meilleure sensibilisation des différents partenaires qui seront impliqués dans l'exécution du projet de plantation, extrant principal de l'avant-projet.
- c) Participants : l'ODEF, le CVD, les Autorités politiques et traditionnelles de la préfecture, l'Administration Forestière (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières), le Ministère de l'Agriculture, d'Elevage et des Pêches, le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et un représentant de l'OIBT.

12. Suivi-évaluation

Un membre du Secrétariat Exécutif de l'OIBT effectuera une mission de suivi-évaluation à la fin du projet (6è mois) et prendra part au séminaire d'évaluation de l'avant-projet.

13. Rapports

Un rapport d'avancement de l'avant-projet (3 mois après le démarrage) et rapport final seront transmis à l'OIBT. Ils feront le point sur le niveau de réalisation de tous les travaux et études et préciseront les affectations du financement et du matériel acquis dans le cadre de l'avant-projet.

QUATRIEME PARTIE : BUDGETS**TABLEAU 1: Budget du projet par sources de financement (en \$ US)**

Poste	Description	Prix Unitaire	Quantité	Part du Togo	Part de L'OIBT	Total
10	Personnel du projet					
11	Cadres nationaux					
	Coordonnateur national (Ing E& F)	550/120	6 hm	3 300	720	4 020
	CTP	2 400	3 hm		7 200	7 200
	Homologue CTP	550/80	6 hm	3 300	480	3 780
12	Personnel Administratif					
	Assistant Administratif & Financier	240/60	6 hm	1 440	360	1 800
	Secrétaire	120/30	6 hm	720	180	900
	Chauffeur	100	6 hm	600	0	600
13	Consultants Nationaux					
	Consultant étude socio-éco et juridique	3 000	1 hm		3 000	3 000
	Etude en impact environnemental	3 000	1 hm		3 000	3 000
14	Autres effectifs					
	Coursier	106/15	6 hm	636	90	726
	Personnel national d'appui	150	6 hm		900	900
15	Bourses de formation					
	Atelier d'évaluation des résultats	600	1 j		600	600
16	Expert internationaux					
19	Total partiel			9 996	16 530	26 526
20	Sous traitance					
	Délimitation, bornage et cartographie	Forfait			15 000	15 000
	Etudes forestières		2 hm		6 000	6 000
	Sondage pédologique	Forfait			10 000	10 000
29	Total partiel				31 000	31 000
30	Frais de mission					
31	Indemnités journalières					
	Indemnités journalières cadres	28	42		1 176	1 176
	Indemnité journalière chauffeur	13	48		624	624
	Ind, journalières autres effectifs	28	30		840	840
39	Total partiel				2 640	2 640
50	Matières consommables					
51	Carburants et lubrifiants	Forfait			4 000	4 000
53	Frais d'entretien					
	Photocopieuse et P.C. déjà en place	Forfait			600	600
	Voiture 4 x 4 déjà en place	Forfait			1 000	1 000
54	Fournitures de bureau	Forfait			1 000	1 000
55	Communication (Tel, Fax, DHL, etc,,)	Forfait			1 000	1 000
56	Frais d'assurance	Forfait			300	300
57	Rapports et publications	Forfait			100	100
59	Total partiel				8 000	8 000
60	Divers					
61	Location bureau			2 000		2 000
62	Dépenses diverses				800	800
69	Total partiel			2 000	800	2 800
70	Frais de régie OIBT					
71	Suivi évaluation	Forfait			3 625	3 625
72	Frais d'administration (5,5% de 1 à 71)				3 443	3 443
79	Total partiel				7 068	7 068
99	Total Global			11 996	66 038	78 034

Tableau 2 : Budget par activité et par poste budgétaire

(US \$)

NO. ACTIVITE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	ELEMENTS BUDGETAIRES							
		PERSONNEL DU PROJET	SOUSTRATANCE	FRAIS DE MISSION	IMMOBILISATIONS	MATIERES CONSOMMABLES	DIVERS	SUIVI ADM. OIBT	TOTAL GLOBAL
		10	20	30	40	50	60	70	90
11+12+13	Faire la revue sommaire de la situation d'avant-projet et préciser les domaines d'étude et les TDR et élaborer un plan de travail détaillé	4 960		440					5 400
21	Prospecter, délimiter et borner 10 000 ha de terres incultes à reboiser et 4 000 ha de reliques forestière à aménager								
		1 349	15 000	440					16 789
31	Réaliser les études forestières	2 050	6 000	440					8 490
32	Réaliser les études socio-économiques et juridique.	2 050		440					2 490
33	Réaliser les études pédologiques	1 055	10 000						11 055
34	Réaliser les études d'impact sur l'environnement	5 812		440					6 252
41	Elaborer une proposition de projet de production de bois d'oeuvre par l'aménagement de relique forestière et le reboisement de terres incultes	4 285		440					4 725
42	Elaborer un rapport d'avancement	2 143							2 143
43	et un rapport de fin de projet	2 822							2 822
71	Suivi évaluation OIBT							3 625	3 625
72	Frais d'administration OIBT							3 443	3 443
						8 000	2 800		10 800
	Total	26 526	31 000	2 640		8 000	2 800	7 068	78 034

\$ US 1 = FCFA 500.

A N N E X E S

14. ANNEXE 1 CARTE ADMINISTRATIVE DU TOGO

BURKINA FASO

CARTE DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE NATIONAL (1960)

REGION DES SAVANES
21.479 Km²

REGION DE LA KAHLE
11.738 Km²

REGION CENTRALE
15.317 Km²

REGION DES PLATEAUX
18.972 Km²

REGION MARITIME
8.100 Km²

LEGENDE

- Limite d'Etat
- Limite de Région
- Limite de Préfecture
- Limite de Sous-Préfecture
- Chef-lieu de Préfecture ou de Sous-Préfecture

TCHAOUDJO: Préfecture de Tchaoudjo
 -Wiskoums: Chef-lieu de Région
 • Capitale Nationale

0 10 20 Km

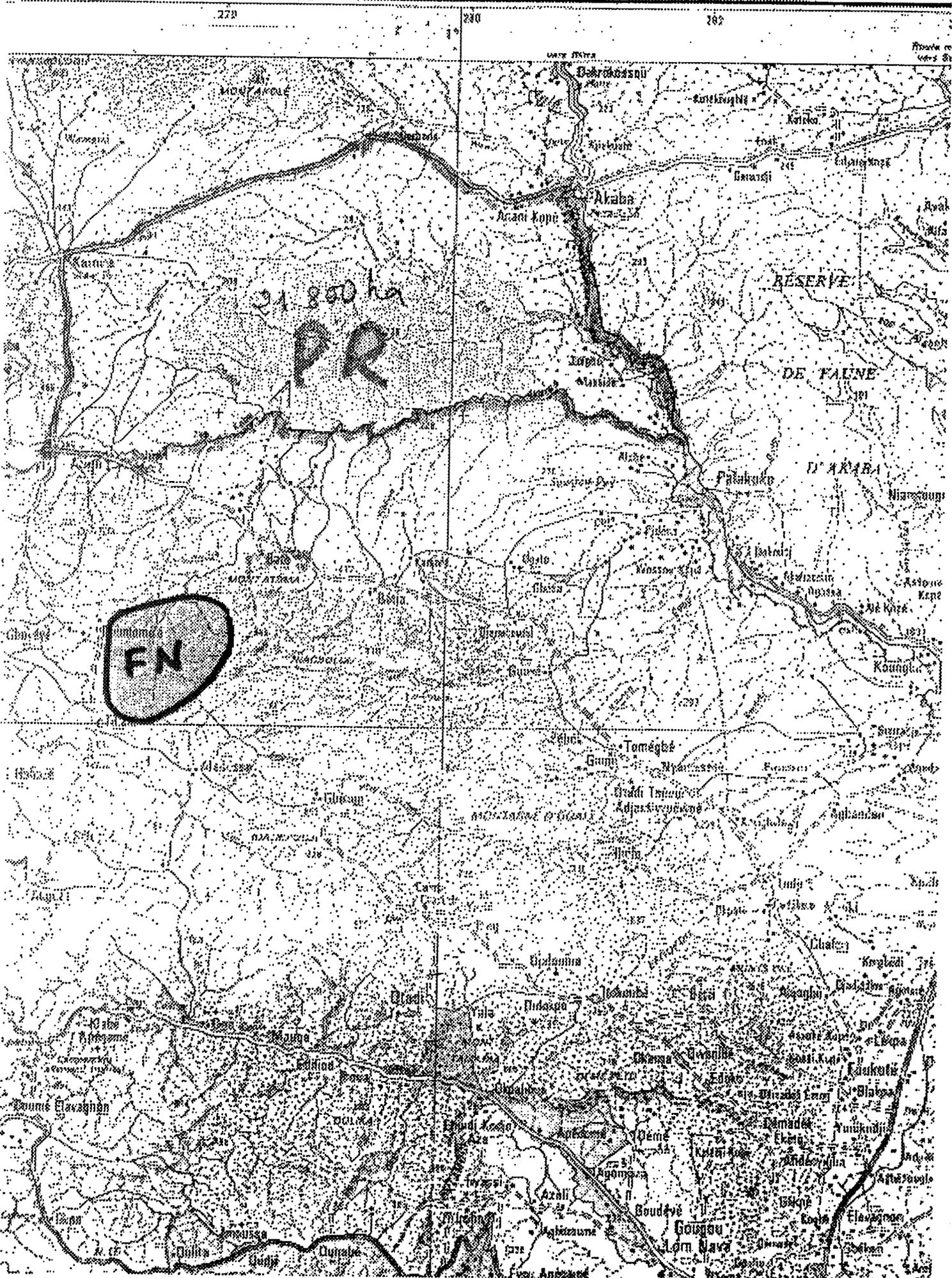


OCEAN ATLANTIQUE

15. ANNEXE 2: CARTE DE LA PREFECTURE DE L'AMOU

16. ANNEXE 3: CARTE DE LA ZONE DU PROJET

Légende : PR = Périmètre de Réboisement
FN = Forêt naturelle



**17. ANNEXE 4: PROCES-VERBAL DE LA RECONTRE AVEC LES
REPRESENTANTS DE LA POPULATION DE BATO**

PROCES-VERBAL DE LA RECONTRE AVEC LES REPRESENTANTS DE LA POPULATION DE BATO

PROCES - VERBAL DE REUNION

L'an mil neuf cent quatre vingt seize et le mercredi 07 Février s'est tenue à 9 h 45 dans la salle de délibération du conseil de Préfecture, une réunion avec la délégation de l'ODEF. Laquelle a été présidée par le Préfet d'Amou Monsieur YAKPO Ossobè Kwami.

Etaient présents (Voir liste en annexe).
L'ordre du jour était : Recherche des terres disponibles dans la préfecture pour un projet de reboisement.

Le Préfet prenant la parole a présenté les membres de la délégation aux chefs de Canton et leur a souhaité la bienvenue.

Après avoir décrit la dégradation de l'Environnement de la Préfecture, il a demandé aux chefs de Canton d'exprimer la disponibilité en terres dans leurs localités.

La parole fut alors donnée à Monsieur AMEKO. Monsieur AMEKO dans son intervention a abordé dans le même sens que le Préfet, en notant l'absence des forêts classées dans la préfecture et des interdits en méthodes culturales (montagnes, berges des cours d'eau).

S'agissant de la politique actuelle de l'Etat, Monsieur AMEKO a expliqué aux chefs de Cantons le bien fondé du projet initié par l'ODEF. Dans ce cadre un contrat de partenariat sera signé entre les propriétaires terriens et l'ODEF et parrainé par les autorités locales.

A la suite des débats, il ressort que les chefs de cantons ont accueilli avec satisfaction le message. Ils ont promis prendre contact avec leurs populations respectives pour le recensement des propriétaires des terres disponibles. Notons que les cantons de Gamé, Kpatégan et Ekpégnon ont été reconnus comme zones favorables pour accueillir ce projet.

Le Préfet a rappelé aux chefs de cantons que cette démarche ne doit pas reveiller les vieilles querelles de terre.

Une rencontre des chefs de cantons avec le Préfet est prévue d'ici fin Février 1996 pour un compte-rendu. Une tournée de sensibilisation et d'information suivra cette rencontre dans le courant du mois de Mars 1996 avant le début de la saison pluvieuse.

La séance est levée à 11 heures.

ANLAME, le 07 FEVRIER 1996.-

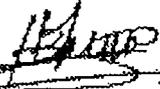
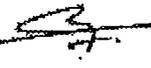
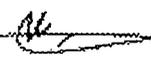
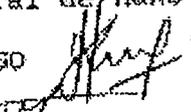
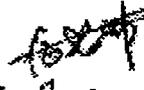
LE SECRETAIRE DE SEANCE,




O. K. EVIESSOU

18. ANNEXE 5: LISTE DE PRESENCE

LISTE DE PRESENCE

- 1°) - YAKPO Ossobè Kwami, Préfet d'Amou 
- 2°) - EVISSOU Georges, Secrétaire Général d'Amou 
- 3°) - AWATOR Kpini, Président du Conseil 
- 4°) - BAOJENE Yaovi Mawuli, Secrétaire Général de Haho 
- 5°) - WOLEDDJI Kossi-Kouma, Directeur OIC-TOGO 
- 6°) - AGHEMEDI Kossi, ODEF 
- 7°) - ANEKO Komi, ODEF 
-
- 1°) - ANOU Benjamin, Régent d'Amlamé 
- 2°) - IHOU Kossi, Chef Canton Témédja 
- 3°) - ASSOGBAVI Kossi, Chef Canton Ekpégnon 
- 4°) - AMENOUDDJI Sama, Chef Canton Gamè 
- 5°) - ANAFOULA Nayo Dagnessi, Chef Canton Hihéatro 
- 6°) - TEVI Dabida, Chef Canton Otadi 
- 7°) - TOULEASSI Salomon, Secrétaire du Chef Canton Amou-Oblo 
- 8°) - ETCHI Kossi, Secrétaire du Chef Canton Témédja 
- 9°) - EVEDJI Kouidjo, Secrétaire du Chef Canton Gamè 
- 10°) - OKLOUVI Kodjo, Secrétaire du Chef Canton Hihéatro 
- 11°) - ADJADJA Koami, Secrétaire du Régent d'Amlamé. 

RESUME DES AMENDEMENTS APPORTES AU DOCUMENT DE L'AVANT-PROJET PPD 7/98 (F)

Conformément aux recommandations du quinzième panel des experts, les amendements suivants ont été apportés au document de l'avant-projet PPD 7/98 (F). Au niveau du texte, les amendements sont en caractères italiques gras.

1. Au niveau de la section 3.8 et concernant les risques, trois nouvelles sources ont été identifiées et ajoutées à celle précédemment définie :
 - ⇒ une deuxième source de risque concerne la capacité du comité villageois de développement à aider à mieux identifier les préoccupations réelles de toute la population concernant la forme de gestion à adopter et sa participation réelle à la stratégie et les options avec comme conséquence, le peu d'intérêt de la masse à la réalisation des objectifs fixés. A cet effet, l'activité 3.2. prévue à ; ce stade, permettra d'y remédier.
 - ⇒ la troisième source de risque concerne le degré d'implication de l'administration forestière. Sera-t-elle prête à laisser la liberté d'action à la communauté ou voudra-t-elle s'ériger encore en maître ? Tout ceci dépendra du degré d'autonomie recherché par la collectivité.
 - ⇒ La quatrième source de risque concerne le changement probable d'objectif de la part de la population. En effet, le développement d'autres activités plus lucratives comme la culture de coton peut amener la population à changer d'objectif et à détourner les terres mises à disposition. Il est clair que malgré son caractère de long terme, la spéculation forestière est tout aussi rentable que les cultures de rente. En plus, la localité en tirerait d'autres avantages sur le plan écologique. Cette réalité de la sylviculture doit être démontrée aux dirigeants de la collectivité de la prochaine phase.
2. Au niveau de la section 5, l'activité 4.2. a été supprimée ainsi, l'activité 4.3. devient 4.2. Il en est de même au niveau de la section 7 (plan de travail).
3. Au niveau de la section 10, la deuxième phrase « l'OIBT dans ce cas aura la responsabilité de prendre des contacts pour le financement de cette finalité » a été enlevée.
4. En ce qui concerne le budget, les ajustements nécessaires ont été faits en tenant compte des observations du panel.
Ainsi, le coût total du projet s'élève à 78 034 \$ US pour la contribution de l'OIBT soit (85 %) et 11 996 \$ US pour la contribution du gouvernement togolais (soit 15 %).
5. Les propositions de termes de référence pour les cadres et experts du projet ont été améliorées avec l'introduction de nouveaux éléments concernant la définition des mandats du Chef de projet, du Conseiller Technique Principal, du Coordonnateur National, des sous-traitants pour les études forestières et pédologiques, du consultant en études socio-économiques et juridiques et du consultant en études d'impact environnemental. Les termes de référence amendés sont consignés aux pages 13 à 15.